



COMMUNE DES CONTAMINES MONTJOIE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 AVRIL 2023

Nombre de membres :

En exercice : 15

Présents : 8

Pouvoirs : 3

Absents excusés : 4

Absents : 3

Votants : 11

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS LE VINGT-SEPT AVRIL à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune des Contamines-Montjoie, régulièrement convoqué le 21 AVRIL 2023, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur François BARBIER, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. François BARBIER, M. Jean-Luc MATTEL, M. Michel BELIN, M. Michel BOUVARD, M. Bertrand DOLIGEZ, Mme Noëlle GRAVAUD, Mme Marielle MERMOUD, Mme Elisabeth MOLLARD,

ABSENTS EXCUSES : Mme Gaëlle BLANCHARD (donne pouvoir à François BARBIER), M. Jean-Christophe DOMINGUEZ (donne pouvoir à Marielle MERMOUD), M. Florian GIBIER (donne pouvoir à Elisabeth MOLLARD), Mme Peggy LE BRUCHEC.

ABSENTS : Marie-Noëlle LAVERTON, Etienne JACQUET, Antoine BOISSET

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU PRODUIT AMENDES DE POLICES-ANNEE 2023 - SECURISATION DU CHEMINEMENT PIETON RD 902 DU PONT D'ARMANCETTE AU PONT DES ECHENAZ - AMENAGEMENT D'UNE VOIE MIXTE VEHICULES/ CYCLES DU PONT DES LOYERS A NOTRE DAME DE LA GORGE/ MISE EN PLACE D'UNE SIGNALÉTIQUE DIRECTIONNELLE DYNAMIQUE DEL2023-54

Rapporteur : Michel Belin

La commune des Contamines-Montjoie s'est engagée dans une démarche de sécurisation de ses itinéraires de cheminement piétons et cyclables dans le cadre de son schéma de mobilité douce ainsi que de la mise en place d'une signalétique directionnelle dynamique.

Pour ce faire deux projets sont proposés au titre de la répartition du produit des amendes de police 2023.

Dossier n°1 : La sécurisation du cheminement piéton du secteur de la RD 902 entre le pont d'Armancette et le pont des Echenaz et l'aménagement d'une voie mixte véhicules/cycles, du pont des loyers à notre Dame de la Gorge qui **concerne une route départementale en agglomération**, passera par les objectifs suivants :

- poursuivre la sécurisation des piétons par l'aménagement de cheminement dédiés et sécurisés (linéaire protégé par glissière bois) ;
- l'aménagement d'une voie mixte véhicules/cycles avec priorité aux cycles (marquage d'une bande cyclable bilatérale, voie centrale de circulation de véhicules) ;
- une signalétique adaptée pour améliorer la visibilité.

Coût prévisionnel de l'opération : 54 000 € HT

Dossier n°2 : La mise en place de deux panneaux de signalétique dynamique en entrée de village, à l'intersection de la route départementale et de la Route du Plan du Moulin qui **concerne un secteur hors agglomération** pour informer et diriger les usagers afin de répartir les flux automobiles en fonction de leur destination et ainsi réduire la vitesse, renforcer la sécurité piétonne en réduisant le nombre de véhicules dans le centre village
Coût prévisionnel de l'opération : 93 520 € HT

Une aide financière, au titre du produit des amendes de police, peut être sollicitée au taux de 30 %, pour une dépense subventionnable plafonnée à 65 000 € HT en agglomération et 80 000 € HT s'agissant d'une route départementale hors agglomération.

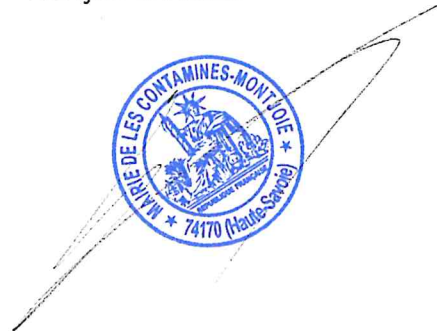
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

Pour : 11	Contre :	Abstention :
------------------	-----------------	---------------------

- **DE VALIDER** la demande de subvention auprès du Conseil Département de Haute Savoie au titre du **produit des amendes de police 2023** et **DE SOLLICITER** une subvention au taux de 30%.
- **DE PRECISER** que la collectivité s'engage sur la part d'autofinancement restant à sa charge.
- **D'AUTORISER** monsieur le Maire à signer tout document en rapport avec ce dossier.

En Mairie, le 27 avril 2023
Le secrétaire de séance,

En Mairie, le 27 avril 2023
Le Maire,
François BARBIER



Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,
Affichée le
Acte certifié exécutoire le
Télétransmis en sous-préfecture le
Publié le